

# Règlement du concours artistique

## *L'ARBRE IMAGINAIRE.*

« *Auprès de mon arbre, je vivais heureux...* (Georges Brassens)

### **Article 1 – Organisation du Concours**

Dans le cadre du **Festival de L'arbre en Vendée**, l'**Association pour la Protection du Paysage de Vendée (APP Vendée)**, ci-après dénommé l'Organisateur - organise un concours artistique. Ce concours est destiné à sensibiliser la population et notamment les enfants, à la préservation du cadre de vie vendéen et plus particulièrement à la place de l'arbre dans le paysage vendéen.

### **Article 2 – Objet du Concours**

Ce concours est ouvert à tous les artistes amateurs : enfants et adolescents.  
Les participants concourent par catégories d'âge selon les groupes suivants :

- les 3 - 5 ans
- les 6 - 10 ans
- les 11 - 15 ans

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Dans le cadre du concours, un tirage au sort et une remise des prix auront lieu pendant le Festival de l'Arbre en Vendée, plus précisément **le 21 Novembre 2018 à 16 heures**.

### **Article 3 – Date et Durée**

Le concours se déroule du **25 septembre au 21 novembre inclus**.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de **participation ou de reporter toute date annoncée**.

### **Article 4 - Conditions de participation**

La participation au concours est gratuite. Il s'agit de présenter une œuvre artistique sur le thème proposé : « L'Arbre Imaginaire : « *Auprès de mon arbre, je vivais heureux...* ». L'œuvre peut être réalisée sur un support papier de format A4 ou A3 et A1 pour les œuvres collectives. Ce peut être **un dessin** (pas de dessin numérique), une **peinture**, une **poésie** (8 strophes maximum, écrites à la main - présentation du poème possible sous forme de dessin), une **sculpture** d'un volume maximum de 50/50/50 cm et de format A1 pour les œuvres collectives.

Les **matériaux** employés doivent être **durables et naturels** (pas de matières plastiques, ni polystyrène, ni pâte à modeler, mais pâte à sel, carton, argile, etc.) Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture(s), crayon, collage, etc.

Le respect du thème, des consignes, de l'**orthographe** – fera partie des critères de sélection pour le jury. Les œuvres collectives seront acceptées.

Chaque candidat ou groupe de candidats ne pourra présenter qu'une seule œuvre par catégorie.

### **Article 5 - Validité de participation**

Les œuvres devront être remises au **cinéma multiplexe Le Grand Palace** aux Sables d'Olonne entre **le 25 septembre et le 5 novembre 2018**.

Les œuvres seront réceptionnées et accompagnées d'un numéro d'ordre et d'un formulaire portant ce même numéro et qui reprendra l'identification complète de l'auteur de l'œuvre.

Toute participation au concours sera considérée comme non valide si :

- des informations concernant l'identité, l'adresse ou la validité de l'ouvrage se révèlent inexactes; cela entraînera automatiquement la nullité de la participation.

- un participant a pu collaborer à l'organisation du présent concours, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, des sous-traitants ou des organisations affiliées

### **Article 6 - Désignation des gagnants**

Un jury composé des membres d'APP Vendée, d'artistes et de représentants des organisations partenaires procédera à une sélection par catégorie en fonction des critères élaborés par l'Organisateur.

Toute fausse déclaration ou déclaration incomplète ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera de fait la désignation d'un autre participant.

Le Jury reste souverain. Aucune réclamation ne sera acceptée.

### **Article 7 - Désignation des Lots – Remise et Retrait des Lots**

7.1 De nombreux lots viendront récompenser les œuvres retenues par le jury, soit 4 par tranche d'âge et par catégorie.

Les différentes catégories sont : dessin, peinture, poésie, sculpture.

7.2 Les lots seront remis aux lauréats sur place, le jour du Festival de l'Arbre, **le mercredi 21 novembre à 16 heures** au **cinéma multiplexe Le Grand Palace** aux Sables d'Olonne.

7.3 Les œuvres sélectionnées par le jury feront l'objet d'une exposition qui aura lieu du **17 au 24 novembre 2018** au **cinéma multiplexe Le Grand Palace** aux Sables d'Olonne.

L'Organisateur, APP Vendée se réserve le droit d'utiliser les travaux reçus comme il le jugera utile pour son action future. Les participants au présent concours autorisent APP Vendée à utiliser leur production pour toute manifestation ou promotion liée au Festival même. Les œuvres ne seront pas restituées aux participants. Cependant, s'ils en font spécifiquement la demande lors du dépôt des œuvres, si celles-ci ont été déposées sous enveloppe ou dans un carton portant nom - prénom - adresse - n° de téléphone, ils pourront les récupérer au **cinéma multiplexe Le Grand Palace** des Sables d'Olonne entre **le 25 et le 30 novembre 2018 dernier délai**. Au-delà de ce délai, les travaux resteront la propriété d'APP Vendée.

### **Article 8 - Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leur lot les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms/dénominations pour l'association sans que cette reproduction n'ouvre droit à une rémunération quelconque ou à une indemnisation autre que le prix gagné.

### **Article 9 – Responsabilité**

L'Organisateur, APP Vendée se réserve le droit de modifier le règlement ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

### **Article 10 – Litiges & Force Majeure**

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par l'Organisateur. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

### **Article 11 – Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le lieu d'exposition, soit au Cinéma Multiplexe **Le Grand Palace** aux Sables d'Olonne, et peut être consulté pendant toute la durée du concours sur : <http://www.appvendee.fr>.

Le règlement et les modalités d'application du concours peuvent être consultés sur le site suivant : <http://www.appvendee.fr>.

---